

lieu, on en gardera fidèle souvenance... Durant cette journée du 16, nous avons entendu dire à beaucoup de personnes que rien ne surpassait en ville, comme œuvre de goût parfait, l'ornementation des deux façades du palais archiépiscopal. Le portique surmonté d'une belle couronne ducal, avec sa décoration de drapeaux, de tentures et de plantes vivantes, avait un aspect tout gracieux. Du reste, tout l'édifice était pavoisé aux couleurs anglaises, canadiennes et françaises. Mais ce qui attirait surtout l'attention, c'étaient les inscriptions qui couraient, en lettres d'or sur fond rouge, le long des étages du palais. Voici le texte de ces inscriptions qui résume, en leur bref langage, les impressions, les sentiments et les souhaits de la circonstance. Sur la façade principale, on lisait : *Longue vie à leurs Altesses royales. — Domus tua felix — Thronus firmus jugiter.* Sur la façade de la rue, à l'étage supérieur, on lisait : *Albert-Edouard, Prince de Galles, 1860* ; au rez-de-chaussée : *Bienvenue à nos visiteurs royaux.* Entre ces deux inscriptions, trois grands étendards couvraient une grande partie de la façade ; celui du milieu portait les mots : *Per me reges regnant. God save the King* ; et les deux autres : *Edouard, duc de Kent ; 1791-1794* et *Georges-Frédéric-Ernest-Albert, 1901.*

Il convient d'ajouter que le programme de cette ornementation a été tracé par Mgr le G. V. Marois, et exécuté avec le concours des Sœurs de la Charité.

A la Basilique et à l'Université, l'illumination fut spécialement remarquable.

Messe votive du Sacré-Cœur le premier vendredi du mois

PRIVILÈGES ET RÈGLES

La *Semaine religieuse de Chambéry* a résumé en quelques lignes les règles et privilèges de la messe votive du Sacré-Cœur, le premier vendredi du mois, et rappelé les conditions dans lesquelles on peut la dire. Nous lui empruntons ce résumé, qui intéressera les prêtres et les fidèles que touche si justement la pratique de la piété envers le Sacré-Cœur de Jésus :

Par le décret *Altero nunc* (S. R. C., 28 juin 1899) cette